



DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Dans le cadre de vos obligations d'employeur public en matière de sécurité et de conditions de travail, les risques professionnels auxquels vos agents sont exposés au cours de leurs activités doivent être retranscrits dans le document unique d'évaluation des risques professionnels (communément appelé DU ou DUERP). Pour satisfaire à cette obligation réglementaire, le service Prévention des risques professionnels du centre de gestion d'Eure-et-Loir vous accompagne en vous apportant son expertise et sa méthodologie.

VOS BESOINS

- Améliorer la sécurité et les conditions de travail de vos agents ;
- Prévenir les risques professionnels et réduire la sinistralité et l'absentéisme ;
- Répondre à vos obligations juridiques ;
- Bénéficier d'un accompagnement méthodologique à l'élaboration du document unique ;
- Disposer d'une aide à la rédaction du document unique.

Le document unique d'évaluation des risques professionnels est un véritable outil d'amélioration continue de la sécurité et des conditions de travail. Il contribue au bon fonctionnement de la collectivité, valorise son savoir-faire et renforce la cohésion sociale.

Sa réalisation et sa mise à jour sont soumises à l'avis de l'instance compétente en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail.

BÉNÉFICIAIRES

- ✔ Collectivités affiliées
- ✘ Collectivités non affiliées
- ✘ Fonction publique d'État et hospitalière

TARIFICATION

Prestation sur devis
 Le détail est disponible sur cdg28.fr



CONTACT

Pôle santé au travail
 ☎ 02 37 91 55 08
 ✉ conseil.prevention@cdg28.fr

Centre de gestion de la Fonction
 publique territoriale d'Eure-et-Loir
 Maison des Communes
 9, rue Jean Perrin • 28600 Luisant

NOTRE SOLUTION...

- Informer et sensibiliser les élus, l'encadrement ainsi que les agents à l'évaluation des risques professionnels ;
- Proposer une méthodologie de prévention adaptée à la collectivité ;
- Fournir des outils pour l'identification et l'évaluation des risques ;
- Conseiller et accompagner ponctuellement sur le terrain les agents désignés par la collectivité pour réaliser la démarche de prévention.

... EN PLUSIEURS ÉTAPES

- ① Réunion de cadrage : organisation, moyens, calendrier ;
- ② Réunion du groupe de travail ou du comité de pilotage : présentation de la démarche, méthodologie, calendrier, etc ;
- ③ Présentation de la démarche aux agents (*optionnel*) ;
- ④ Identification et évaluation des risques ;
- ⑤ Aide à la rédaction du plan d'action ;
- ⑥ Relecture du document finalisé

Le document unique d'évaluation des risques professionnels s'intègre dans une démarche d'amélioration continue :

